

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 11 février 2021

Les douaniers du tunnel sous la Manche saisissent près de 80 kg de cocaïne

Le chauffeur vient d'être jugé en comparution immédiate ce 10 février, et condamné par le Tribunal judiciaire de Boulogne sur Mer à 18 mois de prison avec mandat de dépôt, une amende douanière d'1,5 millions d'euros, et une interdiction du territoire français de 3 ans.

Il comparaisait dans le cadre d'une saisie de cocaïne réalisée le jeudi 28 janvier, par les douaniers du tunnel sous la Manche, alors qu'ils étaient en contrôle à Coquelles à l'embarquement des véhicules sur le site du tunnel sous la Manche à destination de la Grande Bretagne.

Les douaniers avaient sélectionné un van britannique en provenance des Pays-Bas, et suite à l'examen radioscopique du véhicule avaient distingué une zone suspecte dans le plancher sous les sièges du van. Ils avaient alors découvert dans la paroi séparant la partie conduite de la partie fret, la porte d'un coffre donnant accès à un espace naturel vide recouvert de la moquette sans trace de démontage.

Après avoir actionné un dispositif sur vérin commandé depuis le second jeu de clé du véhicule découvert dans la console centrale du van, elle-même aimantée, ils avaient extrait 30 pains de cocaïne pour un poids total de 36 kg.

5 jours plus tôt, les mêmes services douaniers avaient sélectionné un van en provenance de Roumanie et avaient découvert derrière les garnitures des portes latérales arrière du véhicule, 40 kg de cocaïne. Le chauffeur de nationalité britannique sera jugé le 1^{er} mars prochain par le tribunal judiciaire de Boulogne sur Mer.

Au total, les douaniers de Calais auront saisi près 76 kg de cocaïne en moins d'une semaine. La valeur de ces prises est estimée à 5,4 millions d'euros sur le marché illicite de la revente des stupéfiants.

En 2020, la douane française a saisi plus de 9 tonnes de cocaïne sur le territoire national et en haute mer, une progression de près de 3 % par rapport à l'année précédente.

POUR ALLER PLUS LOIN

- L'album photos : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/T8M975>

Crédit images : Douane française